



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

2009

BILAN D'ACTIVITE

Accueil Ecoute Femmes

*"Un lieu pour se
reconstruire..."*

Janvier 2010

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 Entretiens individuels	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.1.2 Compositions familiales	4
2.1.3 Ages	6
2.1.4 Origines géographiques.....	6
2.1.5 Ressources à l'entrée.....	8
2.1.6 Origine de la demande	8
2.1.7 Violences exprimées.....	9
2.1.8 Demandes exprimées.....	10
2.2 Groupe de parole	
2.2.1 Nature de l'intervention.....	11
2.2.2 Objectifs poursuivis.....	11
2.2.3 Fonctionnement.....	11
2.2.4 Répartition et rythme	11
2.2.5 Préparation	12
2.2.6 Lieu.....	12
2.2.7 Intervenants.....	12
2.2.8 Supervisions	12
2.2.9 Eléments quantitatifs de l'année 2009.....	12
2.2.10 Les effets	12
2.3 Sensibilisations et formations	
2.3.1 Contexte et actions menées en 2009	13
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année 2009.....	13
2.3.3 Compte rendu des journées de sensibilisation et de formation	14
3. Evènements marquants	15
4. Problématiques rencontrées	19
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	20
6. Ressources humaines	24
6. Environnement, réseau, partenariat	24
7. Plan d'actions	26

Annexes

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle **Accueil Ecoute & Veille Sociale** s'adresse :

- Aux personnes en situation ou en risque d'exclusion,
 - ↳ Rond Point
 - ✓ 115,
 - ✓ Boutique Solidarité,
 - ✓ ASEP : Action Sociale sur l'Espace Public.
 - ↳ Accompagnement RSA
 - ↳ Point Accueil Santé

- Aux femmes victimes de violence conjugale et familiale,
 - ↳ **Accueil Ecoute Femmes**

Accueil Ecoute Femmes est une action qui existe depuis 1981 au sein de l'Association ADALEA, elle s'adresse tout particulièrement aux femmes confrontées aux violences conjugales.

Dans ce cadre, les professionnelles effectuent une fonction d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'accompagnement des femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Accueil Ecoute Femmes est un lieu d'accueil pour la femme et ses enfants avec un nom qui parle de lui-même, incite les femmes à venir sans avoir à en préciser la raison : faciliter le chemin pour venir oser parler est indispensable.

Ses missions :

- ◆ **Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner** les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

- ◆ **Animer des groupes de paroles**

- ◆ **Proposer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels** en lien avec le CIDF et l'ADAJ

- ◆ **Intervenir dans les commissions et sous-commissions violences** organisées par la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité

- ◆ **Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés** sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux

Au fur et à mesure de son existence, **Accueil Ecoute Femmes** a affirmé et affiné ses réponses en faveur du public, en tenant compte de ce qu'il a appris de ce public, de la problématique des violences conjugales et en fonction des évolutions sociétales.

Par ailleurs, **Accueil Ecoute Femmes** est missionné, depuis 1997, par la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité comme :

« Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences ».

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2009, 498 femmes différentes ont sollicité Accueil Ecoute Femmes (432 en 2008, soit **15.5 % de plus cette année**). Parmi ces 498 femmes, **319** ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée.

Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de 2 fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

1760 entretiens : 1088 entretiens physiques et 672 entretiens téléphoniques ont été réalisés.

Nous avons fait le choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service (498) afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernant, en effet, les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

	SAINT BRIEUC	DINAN	GUINGAMP	LOUDEAC	ROSTRENEEN	TOTAL
Nombre de femmes reçues En 2009	373	58	37	26	4	498
Nombre de femmes reçues En 2008	334	48	34	16	0	432
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1^{ère} fois en 2009	310 (83.11%)	49 (84.48%)	32 (86.49)	20 (76.92%)	4 (100%)	415 (83.33%)
Nombre de femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2008	250 (74.85%)	35 (72.91%)	27 (79.41%)	12 (75%)	0 (0%)	324 (75%)

* A noter que le service a également répondu aux questions de 12 hommes

Sur ces 498 femmes, **415** ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **83.33%** des femmes qui ont été accueillies à Accueil Ecoute Femmes (75% en 2008).

Ce pourcentage de nouvelles femmes reçues est un indicateur intéressant qui met en évidence l'intérêt que représente le service pour les femmes concernées par la problématique des violences conjugales et familiales.

Dans le cadre du traitement de la problématique des violences conjugales, le premier contact est très important. Il permet de sortir du secret, de lever la honte, le tabou. C'est la première amorce d'une prise de conscience, voire d'un réel changement ultérieur. C'est pour la personne la confirmation qu'un lieu existe réellement, qu'il peut être réceptif, sécurisant et confiant.

La parole, à ce moment, est validée. C'est ce qui permet de réaménager les termes de leur existence.

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
SAINT BRIEUC 2009	21 (7.58%)	99 (35.74%)	33 (11.91%)	124 (44.77%)	96	373
SAINT BRIEUC 2008	46 (17%)	81 (29.9%)	54 (19.9%)	90 (33.2%)	63	334
DINAN 2009	3	11	0	30	14	58

	(6.82%)	(25%)	(0%)	(68.18%)		
DINAN 2008	7 (20.59%)	9 (26.47%)	6 (15.65%)	12 (35.29%)	14	48
GUINGAMP 2009	4 (14.29%)	5 (17.86%)	7 (25%)	12 (42.85%)	9	37
GUINGAMP 2008	6 (24%)	10 (40%)	3 (12%)	6 (24%)	9	34
LOUDEAC 2009	0 (0%)	10 (45.45%)	3 (13.64%)	9 (40.91%)	4	26
LOUDEAC 2008	0 (0%)	2 (25%)	1 (12.5%)	5 (62.5%)	8	16
ROSTRENEN 2009	2 (50%)	1 (25%)	0 (0%)	1 (25%)	0	4
ROSTRENEN 2008	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0 (0%)	0	0
TOTAL 2009	30 (8%)	126 (33.60%)	43 (11.47%)	176 (46.93%)	123	498
TOTAL 2008	59 (17.46%)	102 (30.18%)	64 (18.93%)	113 (33.43%)	94	432

* *Non Communiqué*

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues (Ex : Guingamp 28).

Les femmes qui font appel à Accueil Ecoute Femmes vivent majoritairement en couple (58.4%) au moment de la demande.

69 femmes étaient en procédure de divorce au moment de leur demande.

Si la crise et la violence apparaissent dans le couple, la violence perdure souvent au-delà de la séparation. Aussi, il importe de travailler sur la continuité des violences hors couple, ce qui nécessite un autre type d'intervention. Au-delà de la protection physique, la protection psychologique se construit dans et avec le temps.

Les enfants sont, bien sûr, concernés tout au long de ces étapes et sont à accompagner. Accueil Ecoute Femmes travaille dans ce sens avec les partenaires C.M.P.E.A., les travailleurs sociaux et autres professionnels du Conseil Général, médecins, avocats,...

En 2009, 688 enfants dont 454 mineurs et 234 majeurs vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents (607 enfants en 2008 dont 411 mineurs et 196 majeurs). Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants.

A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les intervenantes sont amenées à parler aux enfants et à les orienter si nécessaire vers des suivis adaptés. Pour ceux qui accompagnent leur mère ou ceux repérés en danger, un travail est fait auprès des mères dans leur rôle parental et ce, de manière systématique. Il convient d'agir en termes de prévention de la violence conjugale et de la protection des enfants.

Age des enfants mineurs :

Sur 432 enfants (ceux dont connaît l'âge),

- ↳ 79 avaient moins de 3 ans, soit 18.29% d'entre eux,
- ↳ 79 étaient âgés entre 4 et 6 ans, soit 18.29% d'entre eux,
- ↳ 102 avaient entre 7 et 10 ans, soit 23.61%,
- ↳ 90 entre 11 et 14 ans, soit 20.83% d'entre eux,
- ↳ 82 entre 15 et 18 ans, soit 18.98%.

En 2009 :

- 13 femmes étaient enceintes au moment où elles ont contacté Accueil Ecoute Femmes,

- 32 signalements d'enfants en danger ont été effectués.

2.1.3 Âges

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
SAINT BRIEUC 2009	2	19	101	52	36	17	1	145	373
SAINT BRIEUC 2008	0	27	86	51	26	18	4	122	334
DINAN 2009	0	2	19	9	7	1	0	20	58
DINAN 2008	1	2	9	5	8	1	0	22	48
GUINGAMP 2009	0	3	10	3	5	5	0	11	37
GUINGAMP 2008	0	0	11	4	3	4	0	12	34
LOUDEAC 2009	0	3	8	6	1	2	0	6	26
LOUDEAC 2008	0	1	4	2	1	0	0	8	16
ROTRENEN 2009	0	1	0	0	0	1	0	2	4
ROTRENEN 2008	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL 2009	2 (0.64%)	28 (8.92%)	138 (43.95%)	70 (22.29%)	49 (15.60%)	26 (8.28%)	1 (0.32%)	184	498
TOTAL 2008	1 (0.37%)	30 (11.19%)	110 (41.05%)	62 (23.13%)	38 (14.19%)	23 (8.58%)	4 (1.49%)	164	432

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2009 a entre 26 et 39 ans (43.95%). A noter par ailleurs, le nombre de femmes de plus de 60 ans : 27 femmes sont concernées, elles sont majoritairement reçues sur Saint Brieuc et représentent 19.23% des femmes sur Guingamp.

2.1.4 Origines géographiques

Les origines géographiques des femmes accueillies à Accueil Ecoute Femmes ont été établies à partir de la carte des circonscriptions du Conseil Général, nous y avons rajouté les autres départements.

	% 2003	% 2004	% 2005	% 2006	% 2007	% 2008	% 2009
SAINT-BRIEUC	57,9	53,5	54,8	53.66	46.95	39.13	32.93
LAMBALLE	8,1	8,6	8,4	8.67	6.90	6.95	10.44
GUINGAMP	5,3	7	7,5	4.61	3.71	7.41	8.03
DINAN	4,2	4,3	4,1	3.25	5.04	12.96	13.05
PAIMPOL	3,3	2,9	1,7	2.44	2.65	1.16	1.41
LOUDEAC	3,1	1,9	2,4	5.42	3.45	6.48	6.22
LANNION	2,8	3,8	2,4	2.17	3.71	3	2.61
ROSTRENEN	2,2	0,5	0,5	1.63	0.27	0.92	1.81
Bretagne	/	/	/	/	1.59	2.55	1.41
Autres départements	3,1	1,7	2,9	3.79	2.92	2.31	1.61
Non communiqué	10	15,8	15,2	14.36	22.81	17.13	20.48
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100

Les femmes des secteurs de Guingamp, Dinan et Loudéac sont de plus en plus accueillies et accompagnées par le service.

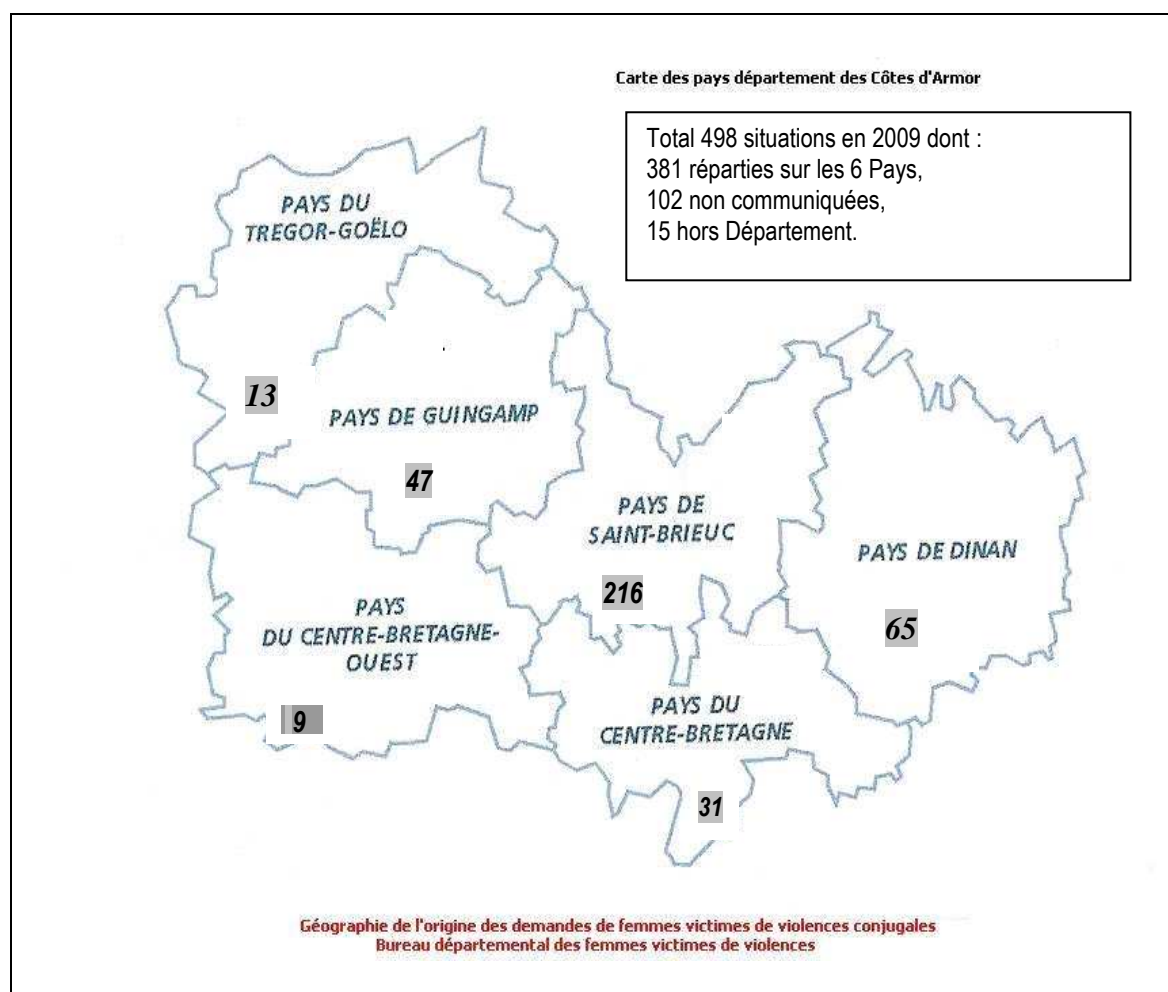
Cette augmentation se justifie par le fait que ces femmes optent désormais pour un accompagnement sur leurs secteurs géographiques respectifs dans le cadre des permanences délocalisées d'Accueil Ecoute Femmes.

A noter également cette année **une augmentation significative des femmes du secteur de Lamballe (52 femmes)**.

Répartition des femmes reçues par territoires :

	St Brieuc	Autres Cabri	CIDERAL	Autres dans le Département 22	Autres Départements	Non communiqué	TOTAL
2009	89	75	31	186	15	102	498
2008	105	40	27	165	10	85	432

La cartographie suivante illustre l'origine de l'ensemble des demandes de femmes victimes de violences conjugales et familiales, en 2009, qui ont fait appel au Bureau départemental dans le cadre des entretiens individuels réalisés à Saint Brieuc, Guingamp, Dinan, Loudéac et Rostrenen.



2.1.5 Ressources à l'entrée

	Salaire retraite	Allocation chômage/ formation	RMI RSA	API	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
SAINT BRIEUC	116	27	12	9	10	10	37	152	373
DINAN	21	3	1	1	0	2	5	25	58
GUINGAMP	16	2	0	0	0	0	6	13	37
LOUDEAC	9	5	0	0	0	1	1	10	26
ROSTRENEN	2	0	0	0	0	0	0	2	4
TOTAL	164	37	13	10	10	13	49	198	498

Il convient de noter le nombre conséquent de **femmes percevant un salaire ou une retraite** (164 sur les 300 femmes pour lesquelles nous avons eu l'information, **soit 54.67% contre 35.48% en 2008**).

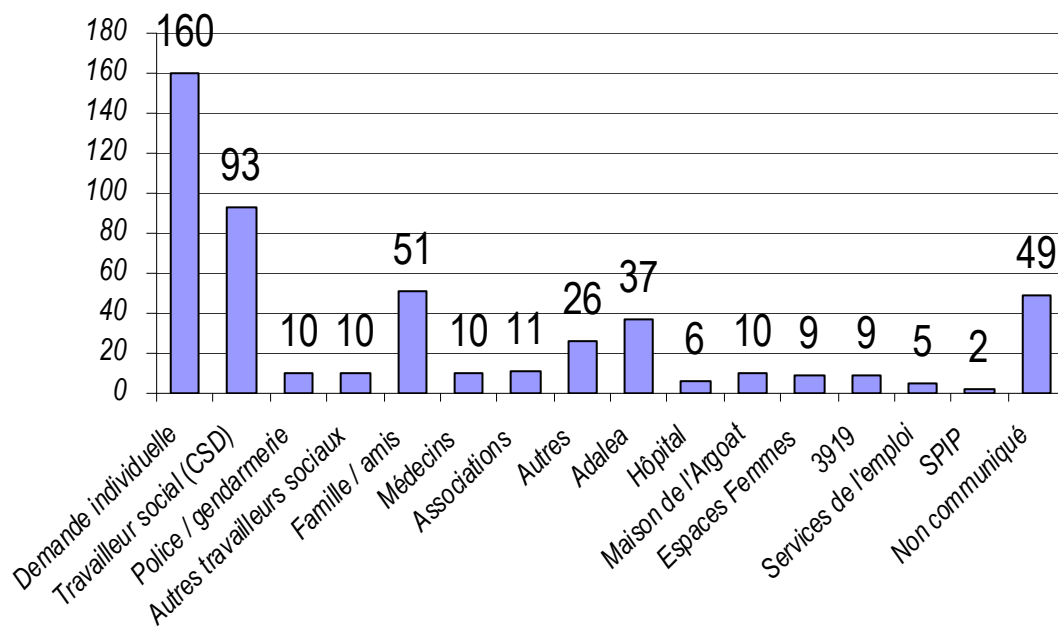
2.1.6 Origine de la demande

35.63% des femmes prennent elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes (50.90% en 2008), les informations relayées par les campagnes nationales, les médias..., ont un impact réel sur la prise de contact par l'intéressée elle-même.

23.57% sont orientées par un travailleur social (19.02% en 2008).

Les actions de sensibilisation et de formation réalisées depuis plusieurs années ont contribué à favoriser une meilleure prise en compte des victimes à la fois en termes d'évaluation et d'orientation vers Accueil Ecoute Femmes.

Origine de la demande



Origine de la demande	SAINT BRIEUC	DINAN	GUINGAMP	LOUDEAC	ROSTRENEN
Demande individuelle	32.17%	34.48%	18.92%	46.15%	25%
Travailleur social (CSD)	15.01%	32.76%	18.92%	30.77%	75%
Police/ Gendarmerie	2.14%	0%	2.70%	3.85%	0%
Autres travailleurs sociaux	2.41%	0%	2.70%	0%	0%
Famille/amis	11.53%	10.35%	5.41%	0%	0%
Médecins	1.88%	0%	8.11%	0%	0%
Associations	2.14%	5.17%	0%	0%	0%
Autres	6.43%	1.72%	2.70%	0%	0%
Adalea	8.85%	0%	0%	15.38%	0%
Dont Clara ZETKIN	5.09%	0%	0%	0%	0%
Hôpital	1.34%	0%	0%	3.85%	0%
Maison de l'Argoat	0.27%	0%	24.32%	0%	0%
Espace Femmes	0%	15.52%	0%	0%	0%
3919	2.14%	0%	2.70%	0%	0%
Services de l'emploi	1.34%	0%	0%	0%	0%
SPIP	0.55%	0%	0%	0%	0%
Non communiqué	11.80%	0%	13.52%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

2.1.7 Violences exprimées

La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation.

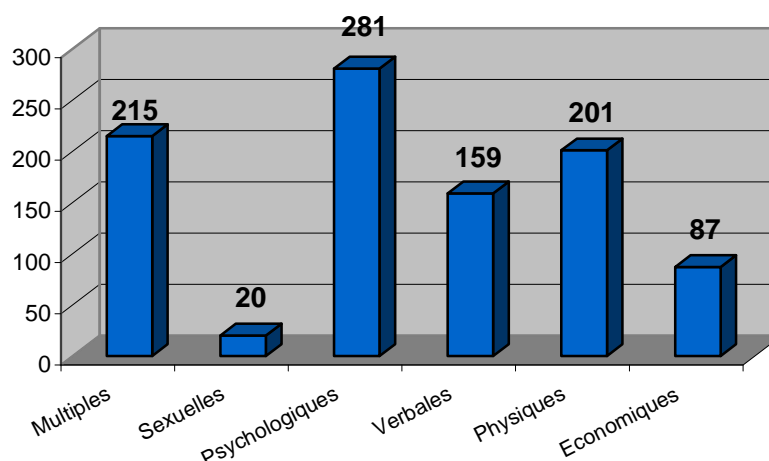
Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur et n'a plus la capacité de penser. C'est l'insupportable qui l'amène à mettre en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficulté à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres. La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci.

Accueil Ecoute Femmes devient un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur car elle se trouve sous la domination de son conjoint.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer sur une autre vie à construire.

Types de violences exprimées



55 autres situations d'autres types de violences sont aussi exprimées :

- 4 femmes ont subi des agressions sexuelles (11 en 2008),
- 7 situations de violence d'enfants sur parents (10 en 2008) dont 3 concernaient des enfants mineurs,
- 13 situations de violence de parents sur enfants (15 en 2008) dont 9 concernaient des enfants mineurs,
- 12 situations de viol (14 en 2008),
- 19 autres (violence au travail (3), inceste (3)...) (15 en 2008).

2.1.8 Demandes exprimées

Ces demandes se regroupent en quatre grandes thématiques :

	Ecoute & soutien	Groupe de paroles	Hébergement	Information
SAINT BRIEUC	208	3	29	51
DINAN	51	1	2	3
GUINGAMP	21	0	1	8
LOUDEAC	26	0	1	0
ROSTRENEN	1	1	0	2
TOTAL	307	5	33	64

Les demandes les plus fréquemment formulées sont les demandes d'écoute et de soutien, elles représentent 75.06% des demandes (82.70% en 2008).

Les demandes d'hébergement représentent 8.07% des demandes (6.87% en 2008) et sont, pour la majorité, cumulées à une demande d'écoute. Il est donc plus juste aujourd'hui de dire qu'au cours des entretiens d'écoute, peut émerger une demande d'hébergement.

Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le service hébergement si besoin.

Les demandes d'informations représentent 15.65% des demandes (6.65% en 2008), elles sont en nette augmentation en 2009.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de parole s'inscrit dans le cadre du travail fait à l'Association ADALEA autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir, dans ce cadre, des effets thérapeutiques.

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation** et/ou qui ont subi des violences, de leur faire vivre l'expérience d'appartenance à un groupe ;
- **Partager les expériences de chacune, revaloriser l'estime d'elles-mêmes** et aider à retrouver des attitudes d'autonomie : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème permet déjà de régler certaines difficultés ;
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes** ;
- **Créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés** et ainsi développer des solidarités ;
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**, restaurer les places de chacun père et mère, les rendre effectives dans leur rôle éducatif ;
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de parole se fait après un entretien individuel avec la femme qui permet :

- De lui présenter les modalités de fonctionnement du groupe de parole (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer, à partir d'une grille, si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer son souhait de participer au groupe et de mesurer si ses motivations répondent vraiment à un besoin.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et permettre leur intégration dans le vécu du groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

↳ L'accueil et le suivi des femmes

Entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de parole pour les femmes qui en éprouvent le besoin.

↳ Les regroupements

Un regroupement de quatre heures toutes les trois semaines à partir d'un calendrier fixé à l'avance qui comprend une préparation d'une heure et l'animation du groupe de parole. Par ailleurs, en aval de ces regroupements est effectuée la supervision avec le psychologue. Ce rythme est un des éléments

important, il permet de faire un réel travail par sa régularité, cela pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.

↳ Partenariat, bilan, dossiers...

Tout au long de l'année, des espaces temps sont retenus afin d'effectuer les démarches en direction du partenariat concernant l'activité et la présentation du fonctionnement du groupe de parole. Par ailleurs, des temps sont dégagés pour la rédaction de bilan, de dossiers sur le fonctionnement du groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de toutes les personnes du groupe avec pour objectif, de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Ainsi, ce qui se dit et se vit dans le groupe fait partie de la trame.

Une trame de rencontre est établie par les intervenants, qui s'articule en fonction des attentes du groupe et en fonction des séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

L'espace où se déroule le regroupement dans les locaux utilisés habituellement dans le cadre de l'espace d'accueil et d'écoute. Une salle est mise à disposition à cet effet.

2.2.7 Intervenants

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'ADALEA accompagnent le groupe à raison d'une co-animation tournante. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des intervenants, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque intervenant éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Supervisions

Elles ont lieu après chaque séance avec un psychologue. Ces supervisions font partie du cadre indispensable pour fonctionner. Elles permettent d'évaluer l'action, de prendre de la distance, d'analyser les phénomènes de groupe et de se recentrer sur l'objectif premier : la parole. C'est une garantie pour les personnes qui participent au groupe. Un travail est effectué avec le psychologue sur les prises de notes et les observations faites durant le groupe.

2.2.9 Eléments quantitatifs de l'année 2009

18 femmes ont sollicité Accueil Ecoute Femmes pour participer au groupe de parole, **14 entretiens préalables** ont ainsi été réalisés.

16 femmes ont participé au groupe sur l'année, dont 4 femmes qui participaient déjà au groupe en 2008.

18 rencontres se sont déroulées en 2009.

2.2.10 Les effets

Les effets sont différents suivant les personnes, selon là où elles en sont personnellement. La parole, liante au sein d'un groupe permet de lever la honte, de la nommer, de la reconnaître. Par la parole les femmes qui participent au groupe sortent de la victimisation, elles brisent l'isolement, le silence dans lequel elles vivaient suite aux violences subies.

Les récits que font les participantes, esquisse d'une histoire, des difficultés de chacune et les échos des autres femmes du groupe peuvent être des solutions imaginées, des rapprochements de situations qu'elles ont elles-mêmes connues, des causes envisagées, des réflexions existentielles.

Les participantes trouvent une place active dans l'élaboration de leurs difficultés et des solutions à trouver avec l'aide et le soutien des autres femmes. Ces échanges, plus ou moins intimes, forment le tissu et la richesse du groupe.

Les femmes puisent, dans le groupe, la force de passer de victimes à actrices et de sortir de la soumission. Parler de ses difficultés en groupe évite l'individualisation de questions qui s'avèrent collectives. Les réflexions collectives qui y sont engagées ressource le narcissisme mis à mal dans la relation de couple. La revalorisation se fait beaucoup par les autres.

Le passage dans le groupe peut être bref pour certaines, pour d'autres, c'est un investissement à plus long terme. C'est un passage qui toujours laisse la trace d'un possible à reconstruire. Le groupe permet, à partir de la parole libérée, d'orienter les femmes de façon individuelle vers des structures ou professionnels adaptés.

Ainsi en 2009, les 16 femmes qui ont participé au groupe de parole ont pu commencer ou prolonger ce travail de reconstruction, de revalorisation, leur permettant d'appréhender différemment leur devenir.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées en 2009

Trop souvent méconnue, la violence conjugale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Sous l'autorité du Préfet, dans chaque département, les commissions départementales d'action contre les violences faites aux femmes sont l'instrument de la cohérence et de la visibilité de la mise en œuvre de la politique de l'Etat. Ces commissions ont pour mission la prise en charge, le traitement et la prévention des violences envers les femmes.

Dans ce cadre, le Bureau départemental pour les femmes victimes de violences a réalisé en 2009, ***en lien avec le Centre d'Information aux Droits des Femmes et l'Association Départementale d'Alternatives Judiciaires***, des actions de sensibilisation et de formation à la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année 2009

En 2009, 735 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation ou de formation à la problématique des femmes confrontées aux violences conjugales, soit :

- 592 jeunes lycéens, collégiens ou en formation,
- 53 travailleurs sociaux dont 2, professionnelles de la Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes (CRIP 22),
- 31 élèves assistants de service social de 3^{ème} année de l'AFPE,
- 11 gendarmes,
- 3 policiers,
- 5 personnels hospitaliers,
- 14 formateurs en insertion professionnelle d'ADALEA,
- 2 professionnelles du CCAS de Saint-Brieuc,
- 1 professionnelle de l'Association Maison de l'Argoat,
- 1 professionnelle du CIDF des Côtes d'Armor,

- 12 bénévoles du quartier du plateau à Saint Briec,
- 10 professionnels de la Préfecture.

L'objectif principal de ces journées est de permettre aux différents professionnels, élèves d'appréhender les bases nécessaires à la compréhension de la problématique des violences conjugales tant sur le plan psychosocial que juridique.

Ainsi, **20 journées de sensibilisation ou de formation** ont été organisées.

Dates	Secteurs géographiques	Nombre de personnes
30 janvier	Saint Briec	14
31 mars	Lannion	14
12 mai	Saint Briec	14
19 mai	Saint Briec	12
09, 11 et 12 juin	Guingamp	10
23 juin	Saint Briec	12
26 juin	Saint Briec	12
07 septembre	Saint Briec	31
15 septembre	Saint Briec	9
16, 17 et 20 novembre	Guingamp	10
24 novembre	Dinan	378
26 novembre	Loudéac	200
01 décembre	Saint Briec	9
14, 15 et 18 décembre	Saint Briec	10
TOTAL		735

Aussi, un bilan de ces journées de sensibilisation et de formation est présenté, entre autres, sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs recueillis à partir d'une fiche d'évaluation remplie par les participants à la fin de chaque journée.

La sensibilisation proposée constitue pour les différents participants un apport théorique complémentaire sur la connaissance de la problématique des violences conjugales sur l'aspect psychosocial et du droit.

2.3.3 Compte rendu des journées de sensibilisation et de formation

L'objectif principal de ces journées de sensibilisation et de formation était de permettre aux différents professionnels d'appréhender les bases nécessaires à la compréhension de la problématique des violences conjugales tant sur le plan psychosocial que juridique.

Au regard de l'indicateur d'autoévaluation, il semble que l'objectif ait été atteint. Il ressort également de ces journées et sessions, une dimension partenariale et éthique très forte autour des questions soulevées sur le thème des violences conjugales.

Tout d'abord, l'animation de ces journées a été réalisée par des professionnelles qui ont été complémentaires dans leur approche de la thématique. Ces professionnelles sont salariées de trois associations qui œuvrent, entre autres, chacune avec ses compétences, dans le domaine des violences conjugales.

Les participants, ont ainsi pu obtenir non seulement une sensibilisation mais aussi découvrir ou redécouvrir des partenaires. Cette connaissance du partenariat qui peut agir en amont ou bien en aval de l'intervention des professionnels sensibilisés apporte une cohérence d'intervention pour les femmes victimes de violences

conjugales. La concrétisation de cette cohérence c'est le travail au quotidien, les échanges, les orientations pour une bonne prise en charge des victimes.

3. EVENEMENTS MARQUANTS

Le premier évènement qui semble important d'évoquer est la **finalisation du projet de service**. Cet exercice a permis de poser à plat toute l'histoire, la construction, l'organisation et le fonctionnement d'Accueil Ecoute Femmes. L'ensemble des outils avec lesquels les professionnelles du service travaillent y sont recensés.

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental :

Sur Guingamp, notre service avait été sollicité en 2008 afin de réfléchir à des actions d'information et de communication auprès du grand public et du public jeune pour l'année 2009. Un groupe de travail s'est constitué sur ce thème au sein de la commission de territoire.

Plusieurs propositions ont été faites, notamment celle d'intégrer la semaine « STOP LA VIOLENCE » organisée en novembre par la Communauté de Communes de Guingamp. Faute de participants à ce groupe de travail, nous avons dû réduire nos ambitions et nos projets.

Notre participation à cette semaine consacrée à la prévention de la violence s'est faite au travers de la tenue d'un stand d'information et de prévention sur le marché de Guingamp le 27 novembre (Voir article de presse en annexes).

Nous avons proposé un questionnaire « Mythes et réalités » et une exposition de photographies et de textes réalisée par le CHRS Clara Zetkin comme support de communication, en plus des supports classiques (affichage et plaquettes).

Cette initiative a été saluée par l'ensemble des partenaires y ayant participé comme une démarche intéressante et pertinente sur ce territoire. Nous avons aussi eu des retours très positifs par les personnes rencontrées sur le marché et même des contacts pour des accompagnements.

Sur Rostrenen, à la demande de la Circonscription de la Solidarité Départementale, nous avons démarré en octobre une nouvelle permanence délocalisée qui se tient les 1^{er} et 3^{ème} jeudi après-midi de chaque mois, dans leurs locaux (Voir article de presse en annexes).

En deux mois, nous avons eu peu de contacts directs avec des femmes mais le partenariat de qualité qui se noue avec les professionnels de la CSD nous incite à poursuivre ces permanences.

Sur Loudéac, le changement de notre lieu de permanence améliore nettement l'accueil du public, par contre l'augmentation du nombre de personnes rencontrées sur ce territoire n'est pas significative, malgré la deuxième demi-journée de permanence mise en place.

Nos efforts, cette année, ont donc consisté à travailler avec le partenariat dans le cadre de la commission de prévention et d'actions contre les violences faites aux femmes du Pays de Loudéac et à mener une action de prévention et d'action contre les violences conjugales, en direction des jeunes de 16 à 25ans.

La construction de cette journée d'action, le 26 novembre, nous a beaucoup mobilisées (Voir plaquette et article de presse en annexes) :

- Un travail en amont : le service a pris en charge le travail concernant l'organisation de cette journée, la mobilisation des acteurs du territoire, les contacts avec les partenaires locaux, les établissements, la préparation des outils d'intervention (lettres aux établissements, quiz réalisé à destination des jeunes, formalisation de documents pédagogiques....).

La volonté sur ce projet était de faire participer les jeunes de manière active à cette journée autour de 3 ateliers

- atelier violences sexistes,
- atelier violences conjugales,
- atelier violences sexuelles.

Un ou des professionnels spécialisés sur la problématique concernée prenaient en charge l'atelier qui correspondait à sa spécialité.

- Un travail le jour J (Le 26 novembre) :

En journée :

Deux personnes de notre service étaient présentes ce jour.

Une personne a accueilli l'ensemble du public, présenté les objectifs, le déroulement de cette journée, les ateliers, préparé la documentation à remettre à chaque élève et enseignant,...

Une autre personne du service a animé l'atelier violences conjugales.

Dans cet atelier des jeunes de la Maison Familiale Rurale avait confectionné un jeu sur les violences conjugales. Nous avons amené nos outils pédagogiques (petits films, diaporama, plaquettes diverses etc.) afin de compléter leur connaissance sur la problématique et ensemble, nous avons travaillé à l'animation de la journée.

Au final, ce sont **environ 200 jeunes** qui ont ainsi pu visiter l'ensemble des ateliers, profité de la diversité des travaux présentés, poser des questions, bénéficier du résultat de tout ce travail.

Ce fut une réussite, une expérience très riche, certains professeurs, entre autres, nous expliquant à cette occasion les dernières violences vécues dans leur propre établissement (et pour lesquelles les faits les concernaient directement) et leur désarroi pour traiter ces questions de violences, ils reconnaissaient comme très pertinent ce type de journée et d'initiative.

En soirée :

Nous avons participé, à Saint Caradec, à un spectacle présenté par la troupe de théâtre engagée du CAC Sud 22 « Les poules qui lèvent la tête » qui prenait le relais des actions menées en journée.

La pièce qui a été jouée s'intitulait « J'ai jeté ma baleine à la mer ou des mots sur les maux des femmes victimes de violences conjugales ».

Le public est venu très nombreux et les comédiens ont traité le sujet avec délicatesse.

Avant la représentation, la responsable du service et la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité ont présenté les différentes actions qui se tiennent sur le territoire notamment les permanences délocalisées et la commission de prévention et d'actions contre les violences conjugales.

- Un travail en aval : un bilan de cette action doit être fait en début d'année 2010, il s'avère déjà très positif.

Le travail de l'ensemble des jeunes qui ont animé les divers ateliers était remarquable.

Lors du bilan nous ne manquerons pas de détailler la réalisation leurs travaux.

Sur Dinan, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et avec la collaboration des partenaires qui participent au groupe de travail « sensibilisation-formation-communication » sur le pays de Dinan, nous avons organisé le 24 novembre, une journée de prévention à destination des lycéens, lycéennes et jeunes en formation professionnelle (Voir article de presse).

Comme support à un débat sur les violences conjugales, nous avons choisi de diffuser, en version originale, le film espagnol « Ne dis rien » d'Iciar BOLLAIN. Le choix de ce film a été fait pour plusieurs raisons :

- C'est un très beau film, il a gagné le grand prix du festival international du film de femmes de Créteil en 2004,

- Il a remporté 7 Goyas (les césars espagnols) en 2008,

- Il est très bien documenté sur la problématique des violences conjugales.

La cinéaste a notamment rencontré Enrique ECHEBURUA, psychologue à l'université du pays basque, un des pionniers, en Espagne, sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Le service a été très actif dans l'organisation et l'animation de cette journée.

Le 24 novembre, 2 projections, par le cinéma *Vers le large*, du film « NE DIS RIEN » auprès d'un public jeune

La préparation de cette journée

Nous insistons beaucoup sur le fait que ce type d'intervention auprès d'un public jeune doit se faire de manière circonstanciée, elle doit être très bien préparée et accompagnée, cela nécessite :

- Un travail en amont : Des contacts auprès des établissements scolaires et centres de formation pour les mobiliser et les associer à ce projet. Nous précisons notamment que la participation à la diffusion du film doit être une démarche volontaire.

- Une mobilisation importante des partenaires le jour même : Des professionnels qui ont suivi une formation sur les violences conjugales se rendent disponibles, lors de la projection du film, auprès des participants qui en auraient besoin. Nous savons, en effet, que des participants sont concernés directement ou indirectement par les violences conjugales, la projection du film peut faire surgir des événements douloureux.

Une personne de notre service présentait le film et animait le débat qui suivait la projection. Une pochette contenant : un texte explicatif de la journée internationale du 25 novembre 2009, un dépliant 3919, un tapis de souris informatique relatif aux violences conjugales a été remis à chaque participant. Un guide « lieux de ressources » sur la thématique des violences conjugales sur le pays de Dinan a été remis aux professeurs.

On a pu compter **378 élèves et stagiaires**, auxquels il convient d'ajouter **30 adultes** (professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, stagiaires en formation d'assistante sociale) présents à ces deux représentations.

Cette journée a eu un réel succès : les professeurs sont demandeurs pour un renouvellement de l'opération, certains nous ont dit être démunis pour aborder les violences avec les jeunes, ce type d'action de prévention correspond à leurs attentes et besoins. Les jeunes ont manifesté un vif intérêt, nous avons d'ailleurs choisi de vous faire part, dans le paragraphe *témoignage*, de leurs questions écrites (nous avons distribué feuilles et crayons afin de faciliter l'expression de chacun de manière anonyme).

- **Un travail en aval** : Une intervention au sein des établissements présents suite à cette journée est proposée par notre service, si ces derniers le souhaitent. Un bilan et une évaluation sont faits avec les partenaires du territoire à l'issue de l'intervention.

3.2 Formations et sensibilisations :

20 journées de sensibilisation et de formation ont eu lieu en 2009.

Comme en 2008, formations et sensibilisations mêlant travailleurs sociaux, professionnels de santé et gendarmes ont pu avoir lieu, ce qui reste une demande des partenaires afin de poursuivre sur les territoires la dynamique de travail en réseau.

Nous avons continué à réactualiser nos supports pédagogiques :

- Réorganisation du déroulement et travail sur le contenu des journées de formation, en complétant notamment l'intervention sur les répercussions des violences conjugales sur la santé des femmes et leurs enfants.

- Elaboration de nouveaux supports pédagogiques : supports vidéos (conférence, film, ...), diaporamas Power Point, questionnaires, dossiers pédagogiques tant sur le fond que sur la forme).

Un nouveau projet a débuté et va se concrétiser sur l'année 2010 (sous réserve de financement) : **une formation à destination des professionnels sur les auteurs de violences conjugales.**

Une demande forte des professionnels confrontés aux situations de violences conjugales est de se former du côté des auteurs de ces violences. Une question récurrente est aussi celle de l'orientation de ces auteurs vers des lieux de prise en charge, afin de mener un travail de prévention et de lutte contre la récidive.

Notre projet veut répondre à ces demandes. Il s'articule autour d'une volonté d'améliorer les connaissances théoriques des participants mais aussi de créer une dynamique de réflexion et d'élaboration d'un mode d'accompagnement des auteurs de violences adapté aux réalités de notre département et de nos territoires.

Le contenu et le déroulement de cette formation sont encore en cours d'élaboration. Une première session pourrait avoir lieu en juin 2010.

3.3 Partenariat à l'interne

Avec le Pôle Emploi Formation :

Le projet commun de création d'un outil de prévention en direction des jeunes sur le thème de la violence et de l'égalité s'est concrétisé par la réalisation d'un jeu socioéducatif. Le service a contribué à ce travail par :

- 1 rencontre avec les professionnels du centre de formation encadrant ces jeunes en janvier afin de les sensibiliser à la problématique des violences conjugales.
- 2 rencontres avec les jeunes pour l'élaboration des questions et les sensibiliser à la problématique.
- 2 rencontres avec des groupes de jeunes : une en février avec la projection auprès de 20 jeunes d'un documentaire « Violences conjugales en guise d'amour », une autre en mai avec la projection d'un film « Ne dis rien » auprès de 14 jeunes. Ces projections ont été suivies d'un temps d'échanges et d'informations.
- La présentation du jeu à des partenaires extérieurs en juillet en co-animation avec le PIJ.
- Une séance de travail en équipe pour retravailler et finaliser les réponses, travail qui doit être poursuivi en 2010.

Formation collective

Nous avons participé à une journée de formation sur l'égalité professionnelle avec des collègues des autres services de l'association.

3.4 Partenariat et Communication

Outre toutes les communications effectuées dans le cadre des actions citées ci-dessus, nous avons été présents sur **différentes manifestations** du département:

- Forum des associations à l'occasion de la journée du 8 mars,
- Accueil dans le cadre de la Marche Mondiale des Femmes d'une délégation de femmes de Pologne, Algérie, Belgique et Ukraine,
- Semaine de la santé mentale : participation à une conférence débat autour d'un documentaire « Vies de fous », rencontre du Groupe d'Entraide Mutuelle des Ateliers du cœur,
- Signature du protocole départemental du territoire de Guingamp sur la lutte contre les violences faites aux femmes.

Ces différentes manifestations nous ont permis d'affirmer notre spécificité et de continuer à nous faire connaître, et à développer des partenariats avec des associations et services du département.

- Avec **l'Equipe Mobile Précarité et Psychiatrie (EMPP) du centre Benoit Menni**, nous avons démarré un travail de concertation et de collaboration qui s'est manifesté par notre participation à une conférence sur les « Souffrances psychiques » et par l'organisation de 3 réunions de travail entre les deux équipes.
- Avec **des professionnels des centres de planification du département**, que nous avons rencontré à 2 reprises sur la question des violences conjugales et qui demandaient notre expertise technique dans leur réflexion autour de la prise en charge des femmes.
- Avec **des établissements scolaires et/ou de formation**, nous avons accueillis 16 stagiaires en formation d'éducateur spécialisé, d'assistante sociale, de conseillère en économie sociale et familiale, en filière STSS, stagiaires demandeurs d'informations afin de mieux comprendre la problématique des violences conjugales ou encore pour une aide dans l'élaboration de dossiers, de mémoires.
- Avec **la FNACAV** (Fédération Nationale des Associations et Centres de prise en charge des Auteurs de Violences conjugales et familiales), nous avons participé à un colloque organisé à Paris intitulé « La

prise en charge des auteurs de violences conjugales : articuler loi et pratiques ». Ce colloque nous a permis d'approfondir nos connaissances du côté des auteurs et des accompagnements possibles à mettre en œuvre mais aussi de nouer des contacts dans la perspective du projet d'une formation à destination des professionnels sur les auteurs de violences conjugales.

- Avec le **PARADS** (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux), nous avons assisté à une journée d'informations animée par un notaire sur le « droit des successions ».
- Avec la **FNSF** (Fédération Nationale Solidarité Femmes), nous avons de nouveau participé, en collaboration avec le CHRS Clara Zetkin, aux réunions de territoire de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

4.1 Le public 15-25 ans

Nous accompagnons des jeunes femmes âgées de 18 à 25 ans et nous remarquons que c'est une tranche d'âge qui a probablement des difficultés à identifier les violences subies, à pouvoir en parler et à nous contacter.

Lorsque la démarche vers notre service est faite, nous sommes très vigilants à garder le contact, un accompagnement à moyen terme n'étant pas forcément dans leurs représentations.

Les violences vécues par ces femmes sont souvent très intenses, tant dans leur gravité que dans leurs fréquences et surviennent parfois très tôt dans la vie du couple, d'autre part, les addictions alcool, drogues, médicaments sont fréquentes et sont autant de facteurs aggravants des violences.

Nous nous interrogeons sur la tolérance des jeunes face à la violence et des conséquences qui en résultent :

- augmentation du seuil de tolérance à la violence,
- acceptation passive face à des violences graves en tant que témoins ou victimes,
- responsabilisation des victimes.

Nous avons, en même temps, beaucoup de demandes de lycéens, étudiants et professeurs souhaitant nous rencontrer afin de faire des recherches sur les violences faites aux femmes, des écrits, monter des dossiers, des expos...

Nous sommes aussi régulièrement sollicitées par les établissements scolaires, les lieux de formation auprès des jeunes, pour faire des interventions sur le thème des violences conjugales. Au regard des constats faits ci-dessus nous répondons favorablement à ces demandes. Nous diversifions nos modes d'interventions et les adaptons aux demandes et contextes.

2.2 Le public 50 ans et plus

En 2009, sur 314 femmes dont l'âge est identifié, nous avons reçu :

- 49 femmes âgées de 51 à 60 ans soit 15.6 %
- **27 femmes âgées de plus de 60 ans soit 8.6%.**

Il ne s'agit pas de faire apparaître une augmentation significative des femmes de ces catégories d'âges sur nos permanences, leur accueil se fait depuis plusieurs années.

Par contre, nous souhaitons faire part des difficultés particulières liées à ce public dans le but de développer de nouveaux partenariats, notamment avec les CLIC (**C**entres **L**ocaux d'**I**nformation et de **C**oordination, créés à l'initiative du Conseil général, lieux d'information, d'orientation et d'écoute sur tous les problèmes liés au vieillissement).

La plupart de ces femmes sont majoritairement mariées et vivent dans un climat de violences conjugales depuis de nombreuses années.

Pour la plupart d'entre elles, la forme des violences subie a évolué, de violences physiques à des violences verbales et psychologiques.

Elles sont nombreuses à subir des violences économiques et à souffrir d'une dépendance financière : femmes d'agriculteurs, femmes de travailleurs indépendants, femmes au foyer... elles ne perçoivent que des retraites dérisoires.

Une séparation les conduirait à bénéficier des minima vieillesse et provoqueraient une chute de leur statut socioéconomique.

Nous pouvons donner en exemple une femme de 58 ans qui a fait le choix, avec son mari, de ne pas travailler afin d'élever leurs enfants.

Aujourd'hui, sa démarche de séparation est interrompue suite au calcul fait par le notaire pour la liquidation de la communauté de biens : Madame doit une soulte de 150 000€ à son mari ! Et elle percevra à ses 60 ans une retraite de 150€ par mois.

Les biens immobiliers sont aussi source d'inquiétudes. La plupart envisagent avec difficulté de quitter leur maison, lieu de multiples investissements, proche de leur tissu social et elles n'ont pas les capacités financières pour racheter le bien.

Elles craignent enfin souvent la réaction des enfants à la vente des « biens de la famille ».

La maladie est aussi très présente dans leurs propos, que ce soit sur un plan physique ou sur un plan psychique, pour elle ou pour leur mari, la dépendance affective, la peur de la solitude, la crainte des réactions de l'entourage familial, amical, social...

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES

Ces témoignages ont été recueillis en entretien individuel, après avoir expliqué aux femmes notre souhait de faire apparaître, sous le couvert de l'anonymat, des paroles de femmes accompagnées dans le bilan d'activités.

Nous leur avons demandé ce que représente Accueil Ecoute Femmes, pour elles, et ce qu'elles y ont trouvé.

Témoignage de Madame L., 55 ans, 3 enfants majeurs

« Je suis arrivée ici suite à l'émission de J.L. Delarue, j'ai téléphoné au 39-19, je ne me rendais pas compte que je vivais des violences psychologiques, et j'ai eu votre N° de téléphone en 2006.

J'ai commencé à venir, j'ai rencontré une professionnelle qui m'a écoutée, et à travers cette écoute j'ai pu prendre conscience de la réalité de ce que je vivais. Mon mari m'a mise à la porte pendant 4 jours, 6 mois après, j'ai été frappée, j'ai eu un certificat médical pour fracture au nez notamment, avec 10 jours d'ITT (Interruption Temporaire de Travail) et j'ai déposé une plainte.

Je suis partie pendant 5 semaines, le harcèlement au téléphone a commencé, il s'est fait hospitaliser. J'ai cru qu'il était vraiment décidé à changer. Je suis retournée pendant 5-6 mois et puis les violences morales, psychologiques et physiques sont reparties, il se retenait au dernier moment afin qu'il n'y ait pas de traces. Il y a eu d'autres violences physiques : l'oreiller sur la tête, il me bousculait, me menaçait de me fracasser la tête avec une masse.

Il prenait conscience de ce qu'il me faisait vivre, il ne voulait pas que je parte, cela m'a fait poursuivre mon objectif de sauver mon couple. J'ai fait, dans cet esprit, tout ce qui était possible, démarche vers une conseillère conjugale. Cette dernière a tout de suite vu le problème du couple et a décidé très vite de ne voir que mon mari. Cela n'a pas duré longtemps, et les faits de violences ont redémarré, et là pas uniquement lorsque j'étais seule,

mais aussi devant des témoins. La police a été saisie, je me suis crue dans un film policier. Mon mari a été hospitalisé, j'ai pu partir et ne suis pas retournée à mon domicile depuis.

J'ai trouvé ici de l'écoute, de l'aide à prendre des décisions. J'ai pu voir qu'ici je n'ai pas été influencée pour me séparer, j'ai pris ma décision seule.

Une fois ma décision prise, j'ai continué à venir. Ici j'ai une écoute et une compréhension que je ne trouve forcément pas ailleurs.

Je n'ai pas de remords, j'ai pris le temps nécessaire pour prendre ma décision et je ne porte pas la culpabilité de mon départ. Cela a été important pour moi.

Je me dis comme cela m'a apportée, pas maintenant parce que je ne suis pas encore bien, mais après, j'aimerais faire quelque chose pour l'association : apporter de l'aide s'il y a de l'aide à apporter, je verrai quelle forme cela pourrait prendre. Si je peux aider quelqu'un ou autre, moi cela m'a aidée donc je suis disposée pour élaborer autour de services que je pourrai rendre à l'association ».

Témoignage de Madame V. sur sa participation au groupe de paroles

« Lorsque j'ai pu enfin me séparer de mon mari, j'ai cherché des associations de femmes victimes de violences. J'avais alors, le sentiment qu'un gouffre me séparait de l'humanité. Il y avait alors pour moi l'exigence de me rattacher à des personnes ayant vécu ce que j'avais subi. J'ai trouvé deux associations » ... « qui semblaient pouvoir me permettre d'être entendue. C'était en 2000-2001.

Rapidement, il m'est apparu que les regards que me portaient les bénévoles encadrant ne pouvait correspondre à mes attentes. Il était évident que ces personnes allaient me maintenir dans mon statut de victime. Là était leur bénéfice.

J'ai pu, heureusement, intégrer le groupe de paroles d'Accueil Femmes à Saint-Brieuc où intervenaient des professionnelles. En quelques moi, j'ai eu le sentiment qu'une passerelle s'établissait entre moi et « le monde ». Enfin, je n'étais plus en survie.

C'est véritablement grâce à cette rencontre salvatrice que j'ai pu retraverser le chemin qui me permettait de rejoindre mes congénères.

La vie, ensuite, n'a pas été simple. Il m'a fallu réapprendre à me protéger. Une analyse m'a aidée à évoluer sur un terrain (le mien !) plus solide.

C'est loin maintenant. Des années ont passé. Mais je n'oublie pas celles, au travers d'accueil femmes, qui ont su..... ».

Cette année, nous avons également choisi de laisser la place à la **parole de jeunes rencontrés lors de nos actions de prévention.**

Comme nous vous le signalions précédemment, une action de prévention a eu lieu sur le secteur de Dinan. Suite à la diffusion du film « Ne dis rien » nous avons distribué des papiers à des jeunes afin qu'ils puissent formuler leurs questions de manière anonyme.

Les questions qui suivent, classées par thèmes, témoignent de l'intérêt des jeunes à ce type de manifestation et au sujet traité.

Thème 1 – Questions concernant le film « Ne dis rien »

- Pourquoi avoir choisi de nous montrer ce film et pas un autre ?
- Etait-ce un film comique ? J'ai entendu beaucoup de rires dans la salle alors que le film ne s'y prêtait pas !

- Est-ce une histoire vraie ?
- Les acteurs ont-ils eut un suivi psychologique pour jouer leur rôle ?
- Comment l'actrice a-t-elle fait pour jouer dans tant de violence ?
- Pourquoi il n'est pas sous traitement ?
- Le suicide c'était du bluff ?
- Anna aurait-elle pu faire une déclaration à la police pour Pilar ?

Thème 2 – Questions sur la violence

- Est-ce qu'une engueulade suivie d'une baffe, cela rentre dans la violence ?
- Est-ce que la violence peut venir d'une surprotection des parents ?
- Trouvez-vous que la violence conjugale augmente ou diminue au cours des années ?
- Est-ce que l'on peut voir avant de vivre avec un homme qu'il peut parfois être violent ?
- Est-ce une histoire de jalousie ?
- La violence existe-t-elle chez les homosexuels ? Chez les personnes âgées ?

Thème 3 – Questions relatives au processus des violences conjugales

- Pourquoi, au début, elle ne voulait pas en parler ?
- Pourquoi elle n'a pas porté plainte ?
- Comment Pilar a-t-elle pu cacher le passé si longtemps au reste de la famille ?
- Pourquoi ne part-elle pas dès le début quand il la bat ?
- Pourquoi elle revient ?
- Pourquoi retourne –t-elle chez elle ?
- Pourquoi Pilar ne croit-elle pas sa sœur qui lui conseille de ne pas rentrer ?
- Pourquoi rentre –t-elle chez elle alors qu'elle savait qu'il recommencerait ?
- Pourquoi se laisse-t-elle faire ?
- Pourquoi elle ne réplique pas quand son mari la bat ?
- Pourquoi ne lui répond-elle pas quand il la tape ou l'insulte ?
- Pourquoi elle ne se défend pas ? Elle n'ouvre pas sa bouche.
- On voit dans le film que le mari rachète en offrant des cadeaux à sa femme, est-ce le cas dans la vraie vie ?
- Les femmes victimes de violence se sentent-elles coupables, responsables ?
- Combien de temps, en moyenne, une femme victime de violences conjugales met-elle avant de quitter le domicile ?
- Quelle est la limite pour qu'une femme décide de partir enfin de la maison ?
- Pourquoi refuser l'aide des amis, de la famille et ne pas accepter leur avis ?
- Quelles sont, en général, les causes du déclenchement de cette violence ? Les origines ?
- Pourquoi, lorsqu'elle a un moyen de s'échapper, elle refuse de partir ?
(Parce qu'elle a peur lorsqu'elle est avec lui mais la peur est aussi grande lorsqu'elle s'échappe quand elle sort dehors, elle a peur des personnes qui sont dans la rue, elle vérifie que ce n'est pas son mari)
- Le mari se rend –il compte de la peur de Pilar ?
- Que doit-on faire si cela arrive ?
- A qui doit-on en parler ?

Thème 4 – Questions sur les auteurs

- Pourquoi les hommes font cela, frapper leur femme ?
- Est-ce la peur qui rend les hommes aussi violents ? Sinon, quel est l'autre sentiment ?
- Comment peut-on gérer cette rage, sans la rendre visible ?
- Pourquoi ne parle-t-on pas de la violence masculine ?

Thème 5 – Questions relatives aux enfants

- Pourquoi Pilar laisse-t-elle son fils à sa sœur pour se retrouver ?
- A qui doit-on en parler ?
- Est-ce que lorsqu'on est enfant, on peut le reproduire ?
- Comment peuvent réagir les enfants ?
- Le fils se rend-il compte ? Comment le fils vit-il cela ?
- Que faire lorsque personne ne peut faire quelque chose pour l'enfant même la police,
- Comment faire quand cela nous arrive ?
- Quand on est enfant, comment vit-on la souffrance ? Que doit-on faire ?
- « Mon grand frère lors d'excès de violence a battu mon père de 88 ans, il a battu et insulté ma mère et moi-même m'a battue...personnellement je l'ai vécu comme un viol. Et forcément c'est nous qui nous remettons en cause. Je comprends sa réaction car j'ai voulu porter plainte mais parler de cela à un inconnu, c'est accepter de revoir et de revivre cette scène ».

Thème 6 – Questions relatives à la prise en charge des victimes ?

- Est-ce possible de prendre des moyens comme une bombe lacrymogène quand on n'arrive pas à aller en parler avec un spécialiste ?
- Doit-on parler de tout cela ? A qui s'adresser ?
- Comment faire pour s'en sortir ?
- Comment accompagnez-vous les femmes dans leurs démarches ?
- Comment peut-on se reconstruire après des violences conjugales ?
- Quelles aides donnez-vous aux victimes ?
- Comment aidez-vous une personne victime de violences conjugales ?
- Comment pouvez-vous assurer la protection de la victime lorsque le mari ou l'auteur de l'acte est convoqué à la gendarmerie ?

Thème 7 – Questions concernant le signalement des situations de violence conjugale ?

- Comment réussir à convaincre une personne maltraitée à sortir de la spirale de la violence ? Quelles sont les bonnes méthodes ?
- Où trouver de l'aide ? auprès de l'assistante sociale ? Au centre social ?
- Qu'est-ce qu'on peut faire lorsqu'on est au courant que dans un couple les deux personnes sont alcooliques et se frappent mutuellement tout en sachant qu'ils s'isolent ?

Thème 8 – Questions concernant le traitement judiciaire.

- Que se passe-t-il quand une femme porte plainte contre son mari ?
- Est-ce qu'il risque la prison ?
- Quelles sont les peines encourues pour ce genre de violence ?
- Combien de temps a-t-on pour porter plainte face à ce genre de violence ?
- Les hommes qui abusent de leurs femmes en les tapant, que risquent-ils ?
- La police est-elle formée pour ce genre de situation ?
- Comment est punie la violence conjugale ?
- Quelles sont les peines encourues suite aux violences conjugales ?
- Quelle peut-être la sanction pour la personne violente ?
- Que risque un homme qui bat sa femme ?

Thème 9 – Questions relatives à la prise en charge des auteurs de violence ?

- Y a-t-il vraiment des changements positifs pour les hommes après un travail avec un groupe de paroles ?

- Comment se passe l'accueil des auteurs ? Viennent-ils d'eux-mêmes ?
- Une guérison définitive est-elle possible ?
- Est-ce qu'une personne violente peut changer ?

6. RESSOURCES HUMAINES

Mouvements :

L'année 2009 a principalement été marquée par l'arrivée d'une nouvelle salariée à ¼ temps .

Cette nouvelle salariée, en congé maternité, a, elle aussi, été remplacée sur une durée déterminée (le dernier trimestre).

Enfin, le travail mené dans le cadre de la mise en œuvre d'une formation sur les auteurs de violences conjugales a permis d'augmenter le temps de travail de cette dernière qui a, ainsi, pu travailler à temps plein sur cette période.

Formation :

Enrichir sa pratique professionnelle par le biais de formations est également important.

Des temps de formation ont notamment permis aux différentes professionnelles du service de se perfectionner tant sur le volet de la psychologie clinique que sur des thématiques plus variées :

Récapitulatif des temps (en nombre d'heures) consacrés à la formation, aux colloques et conférences... :

Intitulés	Heures
Plan de formation 2009	
Cliniques psy/dépressions	43h
Egalité professionnelle	7h
Hors plan de formation : conférences / colloques...	
Le droit des successions	6h
Semaine d'information sur la santé mentale	2.5h
Des souffrances psychiques	2.5h
La prise en charge des auteurs de violences conjugales	12h
Conduire un entretien, s'initier aux techniques du conseling	18h
TOTAL	91h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Ecoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Santé : Hôpitaux (général + spécialisé), CMP, CMPEA, cliniques, La PASS, l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Centre d'exams de santé, pompiers, infirmiers, ambulances, S.A.M.U., Service Santé Scolaire, Point Accueil Santé, C.D.P.A., C.S.A.P.A., P.M.I., C.A.M.P.S.

Protection de l'enfance et contact avec le service social : Direction de la Solidarité Départementale., tribunal pour enfants (Juge des enfants), P.J.J., J.A.F., Procureur de la République, Travailleurs Sociaux de secteur et spécialisés, Service P.M.I., Travailleuses familiales, Sauvegarde de l'Enfance, C.A.E., C.D.E., Ecoles et Assistantes Sociales Scolaires, Infirmières Scolaires, Le Gué, le S.E.S.S.A.D...

Organismes Sociaux et Administratifs : Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole., Centre Communal d'Action Social, les services de tutelle (UDAF, ADT, APM), Direction Départementale aux Droits des

Femmes, Centre d'Information des Droits de la Femme., Centres Sociaux de quartiers, Mairies, Maisons de Jeunes et de la Culture, Association Familiale des Maisons d'Accueils.

Aspect financier : Banque de France, A.S.L.L.

Formation - Emploi : Pôle Emploi Formation d'Adalea, Centres de Formation, Pôle Emploi, Comité d'expansion, ALTER, Mission Locale, Maison De l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'Espace Initiative Emploi...

Aspect Juridique : Police, Gendarmerie, J.A.F., avocats, notaires, Bureau d'aide aux victimes, Association Départementale d'Alternatives Judiciaires, Préfecture, avocats spécialisés en droit international, Ministère des femmes françaises à l'étranger,...

Hébergement et logement : Pôle Logement Hébergement d'Adalea (CHRS et Boutique Logement), autres C.H.R.S. du Département et extérieur, SOS Solidarité Femmes, le Pôle Accueil Ecoute & Veille Sociale d'Adalea (115 et Boutique Solidarité), les Foyers de Jeunes Travailleurs, le C.L.A.J., les Offices municipaux et départementaux d'H.L.M., les gîtes ruraux, l'auberge de jeunesse, la maison de la baie, les hôtels...

Autres Associations : EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, Planning Familial...

8. PLAN D' ACTIONS

	Rappel des objectifs du plan d'actions 2006/2009	Réalisations au 31 Décembre 2009	Perspectives pour 2010
Actions	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins du public accueilli - Stabiliser les permanences délocalisées - Développer les actions sur Loudéac - Développer les actions sur d'autres territoires - Sensibiliser des médecins généralistes, des kinésithérapeutes et des élus à la problématique des violences conjugales 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention dans les lycées et collèges, - Participation à la création d'un outil ludique de prévention avec les stagiaires du pôle emploi formation, - Stabilisation et développement des permanences délocalisées - Nouvelle permanence sur Rostrenen, - Animation des sous commissions sur Loudéac et Saint Briec - Deux permanences sur Guingamp, Dinan, Loudéac et Rostrenen, - Mise en place d'actions de sensibilisation sur Lannion - Actions de sensibilisation menées dans le cadre du 25 novembre 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation des professionnels - Sensibiliser les élus, - Sensibiliser les professionnels hospitaliers du secteur de Paimpol, - Sensibiliser les personnels administratifs des communes de Saint Briec Agglomération, - Mettre en place une action de sensibilisation sur les auteurs en partenariat avec le secteur judiciaire et médical,
Procédures évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Rédiger le projet de service, - Définir et évaluer les critères de qualité de l'accueil ou de l'accompagnement, - Evaluer les sensibilisations et formations - Engager une démarche qualité (charte d'accueil) 	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du projet de service - Mise en place d'un système d'évaluation systématique des actions de sensibilisation et de formation menées (Création d'une fiche d'évaluation à remplir par les participants). 	
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un fichier partenaires - Formaliser le partenariat 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un fichier partenaires pour toutes les actions du pôle, - Conception et rédaction d'une procédure de collaboration avec le 115 dans le cadre de l'accueil en urgence - Développement du partenariat avec les centres de panification du département - Collaboration avec l'EMPP (rencontre bimensuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place effective de la collaboration avec le 115 - Formalisation du partenariat avec l'Equipe Mobile Précarité Psychiatrie - Développer le partenariat avec les CLIC

Ressources humaines et organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les fiches de postes - Mettre en place l'entretien annuel d'évaluation - Prévoir un mi-temps supplémentaire - Consulter les bases de données trimestriellement pour anticiper des réajustements 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiches de postes réalisées - Entretien annuel d'évaluation mis en place - Financement obtenu pour un mi-temps (travail sur les auteurs) - Consultation mensuelle de la base de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de permanences téléphoniques - Mise en place d'un agenda électronique partagé
Moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser une veille juridique 	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition d'un véhicule de service - Acquisition du matériel informatique adapté pour les sessions de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement du poste informatique du service
Moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les moyens financiers pour pérenniser les permanences délocalisées 	<ul style="list-style-type: none"> - Obtention d'un financement temporaire (sur 2009) pour Loudéac et Rostrenen - Obtention d'un financement de Saint Briec Agglomération qui remplace toutes les demandes faites aux communes jusque là. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de moyens financiers complémentaires (Leader + sur le Pays de Dinan)
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des plaquettes de présentation de chaque action 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une plaquette et d'une affiche spécifiques à l'action - Distribution de ces supports de communication à tous les partenaires, - Mobilisation de tous les hôpitaux et cliniques du département pour leur distribuer des plaquettes et leur proposer de faire partie de leur livret d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la démarche de communication



Association Départementale
ACCUEIL ÉCOUTE & VEILLE SOCIALE - Logement Hébergement
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

ANNEXES

Violences faites aux femmes. Les poules frappent fort

Jeudi, deux manifestations locales ont marqué la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.



Les élèves en classe préparatoire aux concours sociaux du lycée Notre-Dame de Gouarec ont échangé avec les comédiens à l'issue de la pièce.

Toute la journée, à la salle Malivel, trois ateliers sur les violences sexistes, sexuelles et conjugales ont permis d'informer les visiteurs. Plus de 200 jeunes (lycéens, en formation ou insertion) ont, ainsi, été accueillis. Le soir, cette action a été relayée par une pièce de théâtre, « J'ai jeté ma balaine à la mer », jouée à Saint-Caradec.

Salle comble

Le public ne s'y est pas trompé en venant très nombreux. Il a fallu rajouter des chaises pour cette

représentation de la troupe de théâtre engagé du Car Sud 22 « Les poules qui lèvent la tête ».

Les neuf comédiens ont traité le sujet, encore tabou, avec délicatesse. Le spectacle, où l'on pouvait entendre des témoignages en voix off, a suscité beaucoup d'émotion. Toutes les violences y ont été abordées : physiques, bien sûr, mais aussi psychologiques, sexuelles ou économiques.

Prise de conscience

Avant la représentation, Valérie Bo-

quino, responsable de pôle à l'association départementale d'accueil, d'écoute et de veille sociale (Adalea), et Bernadette Vanden Driessche, chargée de mission départementale aux droits des femmes, ont présenté les différentes actions dans le Pays de Loudéac.

Elles ont rappelé : « Une femme meurt, tous les deux jours et demi, en France, sous les coups de son conjoint, dans le lieu où elle est censée être à l'abri, c'est-à-dire chez elle. Tous les milieux socio-professionnels et tous les âges sont

concernés ». La participation de nombreux scolaires a montré la prise de conscience de ce fléau par les jeunes.

> Pratique.

Adalea tient une permanence les deuxième et quatrième lundis après-midi du mois, à la Maison de l'emploi, tél. 02.96.68.42.42. Contact auprès de l'association départementale Alternatives judiciaires, à Saint-Brieuc, tél. 02.96.61.83.79.

Pôle Accueil Ecoute & Veille Sociale

VIOLENCES DES FEMMES VICTIMES À VISAGE DÉCOUVERT

Dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le 25 novembre, et de l'opération « Stop à la violence » de la communauté de communes, un stand de prévention a été installé sur le marché, vendredi. En marge des informations distribuées, « Du côté des femmes » présentait une très belle exposition de photos de victimes témoignant à visage découvert. Page 12



Violences conjugales. Une journée de prévention

À Loudéac, on marquera la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le 26 novembre, par une journée d'ateliers pour les jeunes et une pièce de théâtre en soirée, tout public.

La commission de prévention contre les violences conjugales a organisé une journée d'actions le 26 novembre.



La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a lieu le 25 novembre, mais à Loudéac, c'est le lendemain, le 26, qui se déroulera des animations sur ce thème.

Une commission contre la violence

Les manifestations sont organisées par la commission de prévention et d'action contre les violences conjugales du Pays de Loudéac. Cette commission, qui s'est constituée depuis plusieurs années, a pour but de rassembler toutes les initiatives contre les violences à l'égard des femmes. Elle s'est occupée de mettre en place deux permanences à Loudéac et d'apposer une information auprès des travailleurs sociaux.

Un lieu d'accueil et d'écoute

L'association Adalea Accueil Ecoute, qui assure une de ces permanences deux fois par mois, reçoit entre quinze et vingt femmes chaque année. Les demandes les plus fréquentes formulées sont à propos de 80 % des besoins d'écoute et de soutien. « Nous venons d'accueillir surtout de violences conjugales, explique Valérie Ecquelle, responsable du pôle accueil. Nous invitons les femmes à venir régulièrement expliquer leur situation de violence. La permanence d'accueil est souvent le seul endroit où elles peuvent s'exprimer et où elles sont écoutées ». Chaque personne est prise en considération et traitée différem-

ment. « Les conflits ne se terminent pas forcément par une situation de séparation, mais si c'est le cas, nous essayons d'aider et d'accompagner la personne qui fait ce choix ».

Ateliers et théâtre

Le 26 novembre, l'opération en lien avec la Journée mondiale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes sera dirigée surtout vers les scolaires dans la journée. Trois ateliers-lieu sont ouverts : les violences sexistes (non-respect entre les hommes et les femmes) ; les violences sexistes (non-respect entre les hommes et les femmes) ; les violences conjugales. Chaque atelier sera accompagné ainsi par des professionnels d'Adalea Accueil Ecoute Fem-

mes, CDF 22 ou Adéa, ils se dérouleront à la salle Malviel. En soirée, à 20h30, une pièce de théâtre est présentée à la Salle des ateliers de Saint-Caradec. Elle s'adresse à tout public à partir de 15 ans.

► Contacts

Accueil Ecoute Femmes tient une permanence les deuxième et quatrième jeudi du mois de 14h à 17h, à la Maison de l'Emploi, tel 02 96 69 62 42. Le Centre d'information du droit des Accusés tient une permanence le quatrième jeudi de mois de 9h à 12h, à la salle de La Providence, tel 02 96 39 67 00.

ROSTREHEN

Violences conjugales :
pouvoir en parler

Les violences conjugales concernent une femme sur dix vivant en couple en France. Ces violences restent bien trop souvent taboues et franchissent peu les murs des domiciles familiaux. Pour permettre aux femmes de s'exprimer, l'association Adalea a ouvert plusieurs permanences sur le département : à Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Loudéac et maintenant Rostrehen.



C'est Muriel Le Gall qui accueille les femmes à Rostrehen.

UN BESOIN

« À Rostrehen, on travaille beaucoup sur les violences conjugales et il n'y a pas une semaine où on n'est pas interpellé sur ce type de situation, par exemple, lorsque des enfants expriment leur mal être par rapport à la situation vécue à la maison », indiquent les travailleurs sociaux de la Circonscription de la Solidarité Départementale (CSD). Les différents personnels ont donc fait appel à Adalea et à son Accueil Ecoute Femmes afin que les « victimes », quelle que soit leur situation, puissent être écoutées. Sur place, tout a été fait pour que les femmes puissent se confier en toute tranquillité (salle d'attente spacieuse et permanente située à l'écart des autres bureaux). Pour prendre rendez-vous un seul numéro de téléphone, le 02 96 68 42 42. « Et il n'y

a aucune obligation de passer par une assistante sociale pour venir nous voir », précise Muriel Le Gall, éducatrice spécialisée formée à l'écoute des femmes. La professionnelle rappelle que les violences faites aux femmes sont multiples. Il peut s'agir de violences physiques mais elles peuvent aussi revêtir bien d'autres formes. Elles peuvent être psychologiques, verbales,

sexuelles, économiques... Le plus important est bien sûr de pouvoir en parler « parce que parler c'est déjà agir ». Le rôle de Muriel Le Gall est d'écouter et d'accompagner les femmes victimes de ces violences en respectant leur rythme. « On met tout à plat et on voit quelle solution construire ». Pour un nouveau départ...

TLC

ACCUEIL ECOUTE FEMMES

L'association Adalea est résolument engagée dans la lutte contre toutes les exclusions. En 2008, son Pôle Accueil Ecoute Femmes a accompagné ou écouté 432 femmes en Côtes d'Armor. Les permanences Accueil Ecoute Femmes fonctionnent, entre autres, à Guingamp (Tél. : 02 96 40 11 43), Loudéac (Tél. : 02 96 68 42 42) et Rostrehen (02 96 68 42 42). La permanence rostrehenaise est ouverte les 1^{er} et 3^{es} jeudis de chaque mois de 14 h à 17 h à la Circonscription de la Solidarité Départementale au 6 B rue Joseph-Perrinac. Site : www.adalea.fr

2

25 novembre – en journée

Animation d'ateliers sur les violences faites aux femmes avec des jeunes.

Thèmes :

- Les violences sexuelles (non-respect intimité hommes et les femmes)
- Les violences physiques (harcellement, viol...)
- Les violences conjugales (violence au sein des couples)

Chaque atelier sera conjointement animé par des professionnels spécialisés (ADALEA-Accueil Ecoute Femmes, CIOF22, ADAE) sur les thématiques et les jeunes qui ont accepté d'organiser une animation.

Cible visée :

Étudiants, lycéens, jeunes en formation, jeunes travailleurs, jeunes en insertion.

Lieu :

Salles polyvalentes (au rez-de-chaussée) à Loudéac.

Déroulé :

4 plages horaires d'accueil :
9 h 00, 10 h 30, 13 h 30 et 14 h 45.

L'ensemble de la soirée nécessite une durée minimale d'une heure et demie.

Un espace de documentation et d'information sera mis à disposition à l'accueil.

Des évènements en animations réalisées par des jeunes seront présentés à cette occasion mais en vertu de la nuit d'accueil de la salle de spectacles Salle Grandjean pour la soirée.

26 novembre – en soirée

Pièce de théâtre

« J'ai jeté ma baignine à la mer ou des mots sur les maux des femmes victimes de violences conjugales »

Cette pièce est présentée par la troupe de théâtre engagé du CAC 502 « Les couples qui disent la vérité ».

Public visé :

Tout public (conseillé à partir de 15 ans)

Tarif places :

5 € (sa personnel) gratuit pour les jeunes qui ont participé à la journée.

Lieu :

Salle des Choises (salle des fibres) à Salle Grandjean.

Déroulé :

19h 00 – Accueil

19h 15 :

- Introduction par Mme Geneviève VANDER BROECKHE, chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité – Préfecture des Côtes d'Armor.
- Présentation par Mme Valérie COCCUCCI, responsable adjointe à ADALEA et animatrice de la commission prévention et d'action contre les violences conjugales du Pays de Loudéac, du groupe de travail à l'origine de cette journée d'action sur le territoire.

19h 30 – Pièce de théâtre.

Présentation (salle ADALEA – Accueil Ecoute Femmes)
Le comité des départements des Côtes d'Armor a réalisé qu'il est en difficulté à y a du lien entre les deux départements et un enjeu qui s'impose à venir.

La violence conjugale, par contre, est le principe d'une prévention à son activité, son efficacité. Sans un couple, l'on se structure au départ de la même façon d'être réalisé d'abord. Il y a surtout du lien.

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES REPERES LEGISLATIFS

1975

Ouverture du premier refuge pour « femmes battues », à Clichy, qui porte le nom de « Flora Tristan », l'une des initiateurs du féminisme en France au XIXe siècle.

1980

La loi du 23 décembre sur la répression du viol (sanctionné par la réclusion criminelle) en apporte une définition précise : « Tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise est un viol » (article 222.23 du code pénal).

1990

La Cour de cassation reconnaît le viol entre époux confirmé par la loi du 4 avril 2006.

1994

Le nouveau code pénal a créé un délit spécifique de violence commis par le conjoint ou le concubin.

2001

Le décret du 21 décembre porte création d'une Commission nationale contre les violences envers les femmes, chargée de coordonner l'action de l'Etat et des organismes concernés, de recueillir les données et de faire des recommandations.

2004

La loi du 25 mai relative au divorce instaure la mesure d'éviction civile du conjoint violent du domicile conjugal.

2005

La loi du 12 décembre relative au traitement de la récidive facite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime.

2006

La loi du 4 avril renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple et élargit le champ d'application des circonstances aggravantes aux ex-conjoints et aux ex-pacsés.

Cette Journée d'action a été conçue et organisée par le groupe de travail de la commission de prévention et d'actions contre les violences conjugales du Pays de Loudéac.



VIOLENCES CONJUGALES APPELZ LE 3919



**2 évènements sur le territoire de Loudéac :
26 novembre**

En journée : Animation d'ateliers sur les violences faites aux femmes avec des jeunes
En soirée : Pièce de théâtre "J'ai jeté ma baignine à la mer ou des mots sur les maux des femmes victimes de violences conjugales"